Accusé de réception en préfecture 054-245400601-20200910-18-DE

Date de télétransmission : 22/09/2020 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
Date de réception ple le clube : 22/09/2020 Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

Arrondissement de Nancy Canton de Val de

Lorraine Sud

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Séance du 10 septembre 2020

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le 10 septembre 2020 à 20h30, à la salle de l'Ermitage à Frouard, sous la présidence de Laurent TROGRLIC, Président, après convocation légale adressée le 4 septembre 2020. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

Présents Pré	
Bouxières-aux-Dames	MME LEPIANKO – M. MACHADO – M. VOINSON
Champigneulles	M. DETHOU – MME GAMEL – M. MULLET – MME PELLENZ – MME PHILIPPOT – M. VERGANCE
Custines	M. JULIEN – MME PANO – M. SOLDNER
Faulx	M. GRANDIEU – MME LEPRUN
Frouard	M. BARTOSIK – M. BECKER – MME GERARDIN – M. GRAFF – M. LEBOEUF – M. LEICKNER – MME MACAIGNE
Lay-St-Christophe	MME BEGORRE-MAIRE – M. JACQUES – M. MEDART
Liverdun	M. BECK – MME CLEMENT-DILLMANN – M. DOSE – MME GUENSER – M. ROUGIEUX – M. WAGNER
Malleloy	M. GODEFROY – MME SALEUR
Marbache	MME LESAINE – M. MAXANT
Millery	M. BLASIUS
Montenoy	M. POINT
Pompey	MME BOCHNAK – MME GEOFFROY – M. KUHN – M. MAUGRAS – M. TROGRLIC
Saizerais	MME ASCHBACHER – M. LEGGERI
Absents représentés	
Bouxières-aux-Dames	MME SCHMITT à M. MACHADO
Champigneulles	M. POTDEVIN à M. TROGRLIC (Pompey)

N°18 – DA du 10/09/2020

Avenant de prolongation de la convention pour le traitement des eaux usées des communes de Champigneulles, Frouard et Pompey

Rapporteur : M. LEGGERI

Dans le cadre du schéma d'assainissement des communes de Champigneulles. Frouard et Pompey, un collecteur intercommunal de transfert des eaux usées a été créé de 1996 à 2010, afin de transporter les effluents de ces communes vers la station d'épuration de la Métropole du Grand Nancy, sise à Maxéville.

Une convention pour le traitement des eaux usées des communes de Champigneulles, Frouard, et Pompey a été signée en 2010 avec la Métropole du Grand Nancy. Elle couvre la période 2010-2020, plus précisément jusqu'au 01/09/2020.

Le contexte de crise sanitaire a retardé les échanges devant conduire à la rédaction du projet de nouvelle convention actualisée pour la période 2020-2030 avant l'échéance de fin de la convention actuelle.

Compte tenu des importants enjeux financiers et techniques qui prévalent dans la rédaction de la nouvelle convention, afin de disposer du temps d'échanges nécessaire et garantir le temps de la décision politique, un accord est intervenu avec la Métropole quant au principe de la signature d'un avenant de prolongation de 10 mois.

Accusé de réception en préfecture 054-245400601-20200010-18-DE à prolonger la convention jusqu'au 30/06/2021. Toutes les Date de l'éverans de 12/05/2020 prolonger la convention jusqu'au 30/06/2021. Toutes les Date de l'avenant joint à la délibération.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE la signature de l'avenant n°1 de prolongation de la convention pour le traitement des eaux usées urbaines des communes de Champigneulles, Frouard, et Pompey par la station d'épuration de la Métropole du Grand Nancy.

AUTORISE le Président a signé l'avenant n°1 permettant de prolonger la convention.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président

Laurent TROGRLIC